



Rémunération des co-gérants

Par **Arissa**, le **15/05/2012** à **17:40**

Bonjour,

Je souhaite, avec une amie créer une SARL.

Chacune de nous apportera 10 000€ et nous souhaitons être toutes les deux gérantes.

En vue de nos résultats de la première année, nous ne pourrons pas nous rémunérer.
Est il possible de ne pas se verser de rémunération ?

Merci d'avance pour vos réponses